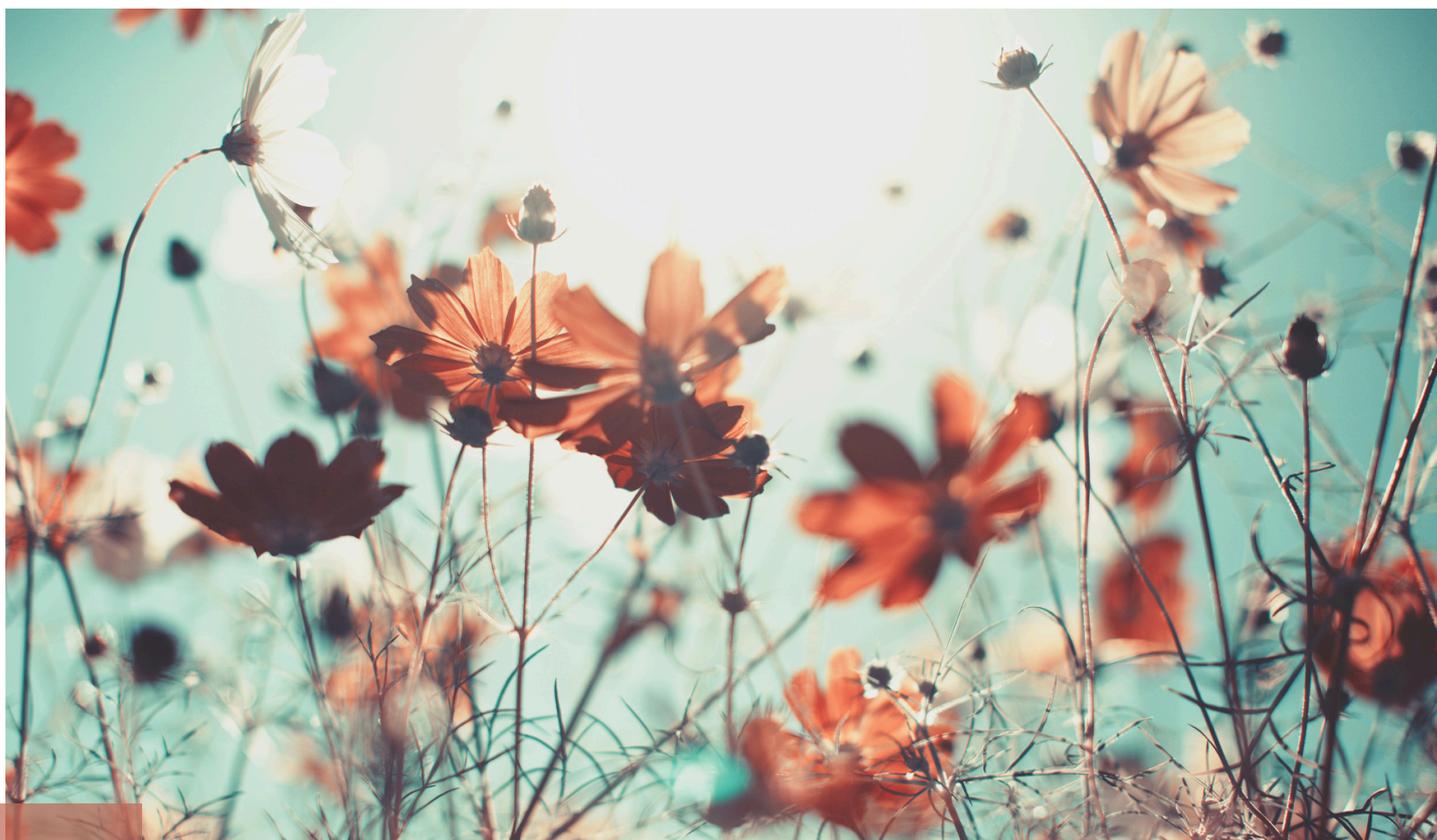


# BULL' INFO

BULLETIN D'INFORMATIONS UDAI / URABA



## UDAI / URABA

63 route de Lyon - 38140 APPRIEU

04 76 93 70 02  
contact@udai.fr

[www.udai.fr](http://www.udai.fr)

 @udaiuraba

FFBA  
(Fédération Française du Bénévolat et de la vie Associatif)  
[www.benevolat.org](http://www.benevolat.org)

  
UDAI/URABA

## LES VACANCES APPROCHENT !

Le mois de juin marque souvent la clôture d'une saison riche pour de nombreuses associations. C'est aussi l'occasion idéale pour envisager et préparer celle à venir !

Certaines associations célèbrent cette fin d'exercice en organisant des événements festifs, comme le Sou des écoles avec sa traditionnelle kermesse, ou encore le gala pour les associations de danse.

D'autres préfèrent réunir leurs membres lors de l'Assemblée Générale annuelle, un temps privilégié pour dresser le bilan de la saison écoulée et échanger avec les adhérents.

Qu'il s'agisse de fêtes ou de bilans, l'Udai et l'Uraba sont à vos côtés pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos projets.

N'hésitez pas à nous solliciter !

## PRÉPARER LA RENTRÉE ASSOCIATIVE DÈS MAINTENANT : UN ATOUT POUR SEPTEMBRE



**Vous connaissez sûrement l'expression : "mieux vaut prévenir que guérir". C'est aussi vrai pour la vie associative. Sans vous gâcher les vacances d'été, un minimum d'anticipation dès juin ou juillet permet d'aborder la rentrée avec sérénité et efficacité. Moins de stress, plus d'organisation, et des bénévoles prêts à repartir du bon pied !**

### Pourquoi anticiper la rentrée associative dès le début de l'été ?

Anticiper, c'est comme préparer sa valise pour les vacances : ça évite les mauvaises surprises ! Appliqué à votre association, cela signifie planifier vos ressources humaines, matérielles et financières suffisamment tôt.

Posez-vous les bonnes questions :

- Avez-vous assez de bénévoles engagés pour la reprise ?
- Faut-il prévoir un recrutement ou une mobilisation via le service civique ?
- Certains équipements doivent-ils être remplacés ou complétés ?

Prenez aussi les devants pour :

- réserver vos locaux,
- préparer votre participation au forum des associations
- ou mettre à jour votre site internet.

Consolider votre trésorerie en lançant une campagne de réadhésion avant l'été présente plusieurs avantages :

- Vos membres peuvent se projeter et se réengager à l'avance
- Vous réduisez la charge d'inscriptions à la rentrée
- Et surtout, vous bénéficiez de liquidités pour démarrer l'année

### Un vrai coup de pouce pour votre trésorier !

#### Adhésions : les bonnes questions à se poser avant septembre

Quelles informations collecter dans le formulaire d'adhésion ?

Un bon formulaire, c'est un outil précieux pour mieux connaître vos membres et simplifier la gestion. Revoyez celui de l'an passé : était-il clair ? Manquait-il des éléments ?

Voici quelques données utiles à envisager, selon votre activité :

- Informations personnelles : nom, prénom, date de naissance...
- Coordonnées de contact : téléphone, email, personne à prévenir en cas d'urgence...
- Documents justificatifs : certificat médical, quotient familial, justificatif de domicile...
- Niveau de pratique ou d'engagement : débutant, confirmé...

**Attention au respect du RGPD : vous ne pouvez collecter que les données strictement nécessaires à vos activités.**

#### Quels moyens de paiement proposer ?

Finis la chasse aux chèques oubliés : diversifiez les options de paiement pour faciliter la vie de vos adhérents (et de votre trésorier) :

- Carte bancaire / paiement en ligne
- Virement
- Espèces
- Chèques ANCV
- Coupons sport...

Plus c'est simple, plus c'est fluide !



## LABELLISATION GUID'ASSO

L'UDAI obtient le label Guid'Asso Information : une reconnaissance de son engagement au service des associations.

Ce label, délivré par l'État dans le cadre du dispositif Guid'Asso, atteste de la capacité de l'UDAI à offrir un premier niveau d'accompagnement fiable et accessible à toutes les associations, nous permettant de nous inscrire pleinement dans le réseau départemental des structures d'appui à la vie associative.



# INFOS EN VRAC

Vous avez des questions ?  
Vous souhaitez que le bulletin traite d'un sujet en particulier ?  
Contactez-nous à : [contact@udai.fr](mailto:contact@udai.fr)

## QUELLE EST LA RESPONSABILITÉ D'UN MINEUR DIRIGEANT ASSOCIATIF ?

La liberté d'association des mineurs est reconnue tant par la Convention internationale des droits de l'enfant (article 15) que par la loi de 1901 relative au contrat d'association (article 2). Aujourd'hui, les textes rendent possible pour les mineurs de créer, adhérer, participer à l'instance d'une association.

La loi ne prévoit pas de disposition spécifique pour les mineurs concernant la mise en œuvre de la responsabilité civile des dirigeants associatifs.

Dans la plupart des hypothèses, la responsabilité de l'association elle-même sera engagée. Cependant, le dispositif n'est pas un dispositif d'émancipation mais bien de prémajorité. **En conséquence, en cas de faute ou de mauvaise gestion, les responsables légaux du mineur engageront leur responsabilité (Code civil, article 1242).**

Dès lors, l'association devra veiller à ce que les garanties de son contrat d'assurance couvrent des administrateurs mineurs. De la même manière, les parents de mineurs exerçant des responsabilités devront vérifier que leur assurance en responsabilité civile prévoit un régime de couverture à l'occasion des missions qu'ils exercent. À défaut, une assurance en responsabilité civile des mandataires sociaux pourra être souscrite par l'association elle-même.

Source : Associations mode d'emploi - publié le 10/06/2025 - en ligne

## LA SANTÉ FINANCIÈRE DES ASSOCIATIONS : RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE DU MOUVEMENT ASSOCIATIF



La situation financière des associations en France est préoccupante. Une enquête de mars 2025 révèle qu'un tiers des associations employeuses ont une trésorerie inférieure à trois mois, et 69 % jugent leurs fonds propres fragiles ou inexistants. Les retards et baisses de subventions impactent leur activité, l'emploi et l'accessibilité. Pour y remédier, plusieurs organisations demandent sept mesures de soutien, dont la simplification des démarches bancaires, un renfort des acteurs d'accompagnement et des financements accrus dans le prochain projet de loi de finances. Elles soulignent l'urgence de soutenir ce secteur essentiel à la cohésion sociale..

+ d'infos :

[lemouvementassociatif.org](http://lemouvementassociatif.org)



**SANTÉ FINANCIÈRE DES ASSOCIATIONS UN CONSTAT ALARMANT**



## LES CHIFFRES CLÉS

### SMIC :

Le **SMIC** horaire brut est porté à 11.88€, soit 1 801,80 euros bruts par mois pour un salarié à 35 heures hebdomadaires.

[Décret n° 2024-951 du 23 octobre 2024 portant relèvement du salaire minimum de croissance](#)

### Plafond de Sécurité Sociale :

Le plafond annuel de la sécurité sociale (PASS) est fixé à **47 100 €** en 2025, et le plafond mensuel à **3 925 €**.

### Montant minimum de gratification de stage :

**4.35 €/h**

### Frais kilométrique des bénévoles :

La loi de finances rectificative pour 2022 a modifié les dispositions permettant aux bénévoles qui renoncent au remboursement de leurs frais kilométriques, de bénéficier d'une réduction d'impôt.

[Le barème applicable est désormais identique à celui des salariés.](#)

La publication au JOAFE est gratuite depuis le 1er janvier 2020.

## URABA

Nous avons le plaisir de vous informer qu'à la suite du Conseil d'Administration du 20 juin 2025 au siège d'Apprieu, un nouveau président a été élu pour l'Uraba : Benoît LE LANN.

Pour rappel, l'Uraba est l'Union régionale en charge des associations adhérente des départements Auvergne Rhône Alpes (hors Isère géré par l'UDAI dont le président est Monsieur Luc Foissier). Dès septembre un plan d'action sera mis en place afin de proposer à chaque département des formations.

## APPEL DE COTISATIONS ASSOCIATIONS SPORTIVES

Les associations sportives dont la validité de cotisation est **du 1er septembre au 31 août**, recevront courant juillet un mail d'appel de cotisation. Vous pourrez renouveler directement sur le site [udai.fr](http://udai.fr) votre cotisation ainsi que les services FFBA (Assurance et protocole sport Sacem tout compris (voir ci-dessous)).

## PROTOCOLE SACEM SPORT

Modification des tarifs saison 2025/2026 :

Nombre de manifestations incluses	Niveau d'importance de la Musique	Tarif normal	Tarif annuel adhérent FFBA ttc
	Nature de musique		
1	Non synchronisée	1,08 €	0,65 €
	Synchronisée	4,58 €	2,75 €
jusqu'à 3	Non synchronisée	2,08 €	1,25 €
	Synchronisée	5,42 €	3,25 €
jusqu'à 6	Non synchronisée	3,50 €	2,10 €
	Synchronisée	6,75 €	4,05 €

A noter : il n'y a plus de tarifs préférentiels spécifiques au Hip-hop et les adhérents doivent être déclarés en musique synchronisée

## FERMETURE ESTIVALE

Nos services seront fermés du 21 juillet au 17 août inclus. Pour tout problème concernant l'assurance contactez la FFBA au 03 89 43 36 66.

**Bonnes vacances à tous !**

## NOS PROCHAINES FORMATIONS

L'agenda des formations gratuites 2025 du second semestre est en cours de réalisation.

Nous vous invitons à consulter régulièrement [l'agenda des formations](#) de notre site web [www.udai.fr](http://www.udai.fr).

Si vous souhaitez accueillir une formation dans votre commune, contactez Joël à [joel.pras@udai.fr](mailto:joel.pras@udai.fr)

